

Le président US a le droit de faire assassiner ses concitoyens, y compris sur le territoire US

RÉSEAU VOLTAIRE | 6 MARS 2013

ESPAÑOL



L'attorney général des États-Unis, Eric Holder, a confirmé dans une lettre adressée au sénateur Rand Paul que le président des États-Unis a le pouvoir d'autoriser l'assassinat d'un citoyen états-unien, sur le territoire états-unien, sans jugement, lorsque un motif de sécurité nationale le requiert.

M. Holder écrit : « *Il est possible d'imaginer une circonstance extraordinaire dans laquelle il serait nécessaire et approprié au regard de la Constitution et des lois en vigueur aux États-Unis pour le président d'autoriser les militaires à utiliser la force létale sur le territoire des États-Unis* » (cf. document joint).

Dans une autre lettre adressée séparément au même sénateur, John Brennan, nommé nouveau directeur de la CIA et en attente de sa confirmation par le Sénat, a indiqué que l'Agence ne disposait pas du pouvoir de mener de telles opérations sur le territoire états-unien. *A contrario*, elle peut –et elle a déjà– éliminé des personnes y compris des citoyens états-uniens, sans jugement, mais hors du territoire national.

Documents joint x



Lettre d'Eric Holder à Rand Paul
(PDF – 213.3 ko)



Lettre de John Brennan à Rand Paul
(PDF – 34 ko)

Source : « Le président US a le droit de faire assassiner ses concitoyens, y compris sur le territoire US », *Réseau Voltaire*, 6 mars 2013, www.voltairenet.org/article177773.html